



COMITÉ DE NÉGOCIATIONS
D'ACHATS REGROUPÉS DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

**PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION
ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE
POUR L'ANNÉE 2021-2022**

CONTEXTE ORGANISATIONNEL		Explication du contexte organisationnel	Le Comité de négociations d'achats regroupés de Chaudière-Appalaches (CNAR 03-12) a été identifié comme étant une filiale contrôlée par un ou plusieurs organismes publics en fonction des nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics qui sont entrées en vigueur le 25 janvier 2019. Le CNAR 03-12 se doit de respecter la LCOP et ses règlements. Conséquemment, le CNAR 03-12 doit se doter d'un plan de gestion des risques. Chaque risque identifié dans le plan de gestion représente les risques les plus importants et prioritaires à traiter. Les membres achètent annuellement environ pour 10 millions de dollars pour divers biens acquis dans le cadre contrats négociés par le CNAR 03-12.					
APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE		Identification du risque		Famille de risque	Vulnérabilité associée à la conduite d'un appel d'offres public dans notamment l'évaluation des besoins et des spécifications, s'il y a lieu, le choix du mode de sollicitation, la qualité du processus, le traitement des soumissions et les addendas injustifiés. Ces vulnérabilités peuvent avoir de graves conséquences non seulement sur le dépassement de budget et des ressources, mais aussi sur l'atteinte de la réputation et peuvent aussi être propices à des actes répréhensibles.			
				Risque	Risque d'appel d'offres dirigé¹			
				Explication du risque	La rédaction de l'appel d'offres peut être orientée intentionnellement ou non vers un fournisseur particulier pour différentes raisons conduisant ou non à des actes répréhensibles.			
				Causes	<ul style="list-style-type: none"> Besoin mal défini; Consultant qui prépare l'appel d'offres; Incompétence du concepteur qui fait réaliser son travail par un fournisseur; Homologation, certification, qualification ou normalisation; Équivalence non justifiée; produit ciblé dans l'appel d'offres; Manque ou peu de vérification; Corruption d'employés du CNAR 03-12; Manque de compétence. 			
				Conséquences	<ul style="list-style-type: none"> Restreindre ou empêcher la concurrence; Atteinte à la réputation; Poursuite des concurrents; Payer plus cher; Accepter des contrats non favorables à l'organisation; Plainte à l'AMP (Autorité des marchés publics). 			
				Niveau de risque avant le contrôle Probabilité (P) x Impact (I) = Risque inhérent (RI)	P	I	RI	Niveau du risque avant contrôle
	4,00	4,00	16,00	Élevé				
Analyse du risque		Contrôles en place appréciés en % de facteur de contrôle (FC) et de non-contrôle (FNC)		Contrôles en place				
				<ul style="list-style-type: none"> Éviter la dépendance à un produit autant que possible; S'assurer que le dossier ou les attributions de l'appel d'offres ne sont pas conçus spécialement pour un fournisseur en particulier; Faire signer un engagement de confidentialité au consultant qui prépare l'appel d'offres et s'assurer que le fournisseur pour qui travaille le consultant soit écarté de l'appel d'offres; S'assurer que l'annulation est prévue dans le contrat; Valider que les exigences pour répondre à des critères de qualification sont respectées; Réaliser des vérifications; Établir un délai suffisant de publication de l'appel d'offres; Respecter les directives en gestion contractuelle. 				
SUIVI Rédaction de compte	Appréciation des contrôles mis en place	Recommandations à l'organisme public						



COMITÉ DE NÉGOCIATIONS
D'ACHATS REGROUPÉS DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2021-2022

¹ Guide d'élaboration d'un modèle de cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle [Québec], Commissaire à la lutte contre la corruption, c2017, 75 p.

CONTEXTE ORGANISATIONNEL	Explication du contexte organisationnel	Le Comité de négociations d'achats regroupés de Chaudière-Appalaches (CNAR 03-12) a été identifié comme étant une filiale contrôlée par un ou plusieurs organismes publics en fonction des nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics qui sont entrées en vigueur le 25 janvier 2019. Le CNAR 03-12 se doit de respecter la LCOP et ses règlements. Conséquemment, le CNAR 03-12 doit se doter d'un plan de gestion des risques. Chaque risque identifié dans le plan de gestion représente les risques les plus importants et prioritaires à traiter. Les membres achètent annuellement environ pour 10 millions de dollars pour divers biens acquis dans le cadre contrats négociés par CNAR 03-12.				
APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE	Identification du risque	Famille de risque	Vulnérabilité associée à la conduite d'un appel d'offres public dans notamment l'évaluation des besoins et des spécifications, s'il y a lieu, le choix du mode de sollicitation, la qualité du processus, le traitement des soumissions et les addendas injustifiés. Ces vulnérabilités peuvent avoir de graves conséquences non seulement sur le dépassement de budget et des ressources, mais aussi sur l'atteinte de la réputation et peuvent aussi être propices à des actes répréhensibles.			
		Risque	Risque de délai insuffisant pour faire des soumissions¹			
		Explication du risque	L'insuffisance d'un délai raisonnable peut écarter des soumissionnaires et peut parfois, cacher des actes répréhensibles. Dépendamment de la complexité des contrats, les soumissionnaires ont besoin d'un certain temps suffisant pour soumissionner dans les délais.			
		Causes	<ul style="list-style-type: none"> Intention frauduleuse pour favoriser un contractant qui a de l'information privilégiée; Pression politique ou publique; Urgence; Acteurs publics corrompus qui imposent un délai déraisonnable afin de réduire la concurrence et d'avantager une entreprise détenant des informations privilégiées; Délai fixé en fonction de la somme au lieu de la complexité du contrat; Corruption des employés du CNAR 03-12 ou des membres du conseil d'administration; Délai déraisonnable pour soumissionner. 			
		Conséquences	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs soumissionnaires ne pourront répondre à un appel d'offres; Restreindre ou empêcher la concurrence; Augmentation des demandes de report de l'échéance; Augmentation des prix; Aucune soumission reçue et nécessité de reprendre l'appel d'offres; Risque à la réputation; Perte de confiance des fournisseurs envers le CNAR 03-12; Une seule soumission déposée donc aucune analyse comparative pour une évaluation adéquate. 			
		Analyse du risque	Niveau de risque avant contrôle Probabilité (P) x Impact (I) = Risque inhérent (RI)	P	I	RI
		4,00	3,00	12,00	Élevé	
Contrôles en place						



COMITÉ DE NÉGOCIATIONS
D'ACHATS REGROUPÉS DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2021-2022

SUIV I Reddi	Appré ciatio n des	Contrôles en place appréciés en % de facteur de contrôle (FC) et de non-contrôle (FNC)	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer du respect du cadre de la gestion contractuelle notamment au niveau des délais raisonnables; Sauf exception, éviter de lancer des appels d'offres dans des périodes non appropriées; Prendre en compte l'historique des demandes de report de délai dans des cas semblables et en tirer des conclusions afin d'améliorer le processus; Formulaire de non-participation (raisons à préciser); Déposer un avis d'intention; Évaluer le délai raisonnable pour réaliser une soumission.
SUIV I Reddi	Appré ciatio n des	Recommandations à l'organisme public	

¹ Guide d'élaboration d'un modèle de cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle [Québec], Commissaire à la lutte contre la corruption, c2017, 75 p.

CONTEXTE ORGANISATIONNEL	Explication du contexte organisationnel	Le Comité de négociations d'achats regroupés de Chaudière-Appalaches (CNAR 03-12) a été identifié comme étant une filiale contrôlée par un ou plusieurs organismes publics en fonction des nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics qui sont entrées en vigueur le 25 janvier 2019. Le CNAR 03-12 se doit de respecter la LCOP et ses règlements. Conséquemment, le CNAR 03-12 doit se doter d'un plan de gestion des risques. Chaque risque identifié dans le plan de gestion représente les risques les plus importants et prioritaires à traiter. Les membres achètent annuellement environ pour 10 millions de dollars pour divers biens acquis dans le cadre contrats négociés par CNAR 03-12.				
APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE	Identification du risque	Famille de risque	Vulnérabilité associée aux ententes illicites entre des fournisseurs complices dans le but d'entraver la concurrence.			
	Risque	Risque d'entente collusoire¹				
	Explication du risque	Les soumissionnaires peuvent s'entendre secrètement à tout moment pour entraver la concurrence si les conditions se réunissent.				
	Causes	<ul style="list-style-type: none"> Compensation financière remise par le gagnant aux entrepreneurs qui ont déposé de fausses soumissions; Manque d'expertise; situation financière problématique; indisponibilité de ses propres sous-traitants; Informations privilégiées obtenues d'un employé du CNAR 03-12; Peu de soumissionnaires potentiels; Marché avec peu de concurrence notamment dans les domaines spécialisés; Monopole de produits ou de matériaux; Faible probabilité de conséquences (peu ou pas de pénalités); Proximité entre les différents fournisseurs; Appel d'offres trop prévisible. 				
	Conséquences	Stratagème de collusion qui permet, entre autres, de gonfler artificiellement les coûts des travaux. L'utilisation de fausses factures est l'un des moyens privilégiés pour camoufler les sommes remises aux fournisseurs.				
Analyse du risque	Niveau de risque avant contrôle Probabilité (P) x Impact (I) = Risque inhérent (RI)	P	I	RI	Niveau du risque avant contrôle	
		3,00	5,00	15,00	Élevé	
		Contrôles en place				



COMITÉ DE NÉGOCIATIONS
D'ACHATS REGROUPÉS DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2021-2022

		Contrôles en place appréciés en % de facteur de contrôle (FC) et de non-contrôle (FNC)	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un cadre de dénonciation;• Exiger l'Attestation de Revenu Québec et l'Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers;• Développer des signaux d'alerte pour contrer les ententes collusoires (UPAC);• Enquêtes administratives;• Formation des employés sur la protection de l'intégrité des contrats;• Analyses de marché.
SUIVI Reddition de compte	Appréciation des contrôles mis en place	Recommandations à l'organisme public	

¹ Guide d'élaboration d'un modèle de cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle [Québec], Commissaire à la lutte contre la corruption, c2017, 75 p.